

Rencontre avec Bernard Roche, Président de la CIAPH



Bernard Roche, Vanves
Président de la CIAPH
Conseiller communautaire
Maire-Adjoint de Vanves

Quel est votre rôle au sein de cette commission ?

En tant que Président, mon rôle est de mettre en phase et en harmonie les projets arrêtés par les 7 maires dans le cadre du Bureau de la Communauté d'agglomération GPSO.

Notre mission consiste à favoriser le développement d'une politique dynamique en matière d'accessibilité, notamment dans la perspective de l'application d'ici fin 2015 d'un certain nombre d'obligations dictées par la Loi sur l'Égalité des chances (dite loi Handicap) du 11 février 2005.

Mon travail se traduit également par le fait d'être et de rester à l'écoute des membres de la CIAPH, et plus particulièrement des associations qui représentent les différentes formes de handicap ; ces entités sont conviées à chacune de nos commissions.

Qu'entend-on par le terme « accessibilité » ?

C'est un terme beaucoup plus large qu'il n'y paraît ... avant d'être président je le voyais comme un habitant lambda, c'est-à-dire au sens des difficultés à vivre pour les personnes concernées.

En réalité, cette notion englobe également toutes les personnes n'ayant pas une faculté aisée d'évoluer dans la cité. C'est ainsi un panel beaucoup plus important de la population qui est touché par nos différentes actions. Cela comprend évidemment les personnes handicapées, mais aussi les personnes à mobilité réduite, comme par exemple, une maman avec sa poussette, une personne qui a une jambe cassée, ou une personne âgée qui a des difficultés à se déplacer...

Quels sont vos principaux axes de travail ?

Avec les services de GPSO, nous nous sommes attachés à réaliser de nombreux aménagements de voirie afin de faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap.

Ainsi, un très gros travail a été effectué sur les places de stationnement PMR (Personnes à Mobilité Réduite) : le pourcentage de réalisations par commune étant d'ailleurs assez élevé.



Au niveau de l'aménagement de la voirie, des études de cheminements commune par commune sont en cours de réalisation. Ce travail permettra à terme la création d'itinéraires adaptés.

Avec nos différents partenaires - dont la RATP, le Réseau Ferré de France et le Conseil Général des Hauts-de-Seine - nous intervenons aussi sur la mise aux normes des arrêts de bus, le surbaissement des trottoirs, la mise en place de plaques podotactiles, et l'installation de barrières/potelets pour empêcher le stationnement sauvage. La sécurisation des traversées piétonnes a également supposé une implication particulière des services de GPSO, notamment en matière d'aménagement des carrefours à feux (les signalisations tricolores) équipés de modules sonores pour les malvoyants. Il y a encore beaucoup de choses à faire, mais cela a énormément avancé.

Au sein des communes, nous devons aussi gérer des cas spécifiques, comme par exemple, rendre accessible l'accès des bâtiments publics dont nous n'avons pas la gestion (comme les hôpitaux), mais aussi privés (les cabinets médicaux, ou encore les associations de personnes handicapées...).

... / ...

Par quelles actions allez-vous sensibiliser le grand public ?

Effectivement, notre mission revêt également un aspect communication essentiel ; nous devons voir la ville autrement, et c'est sûrement un des plus gros chantiers qui nous attend dans les années à venir. Une sensibilisation est donc nécessaire, notamment via la diffusion d'un document expliquant quelques règles de bon comportement à adopter, auprès des 304 000 habitants et personnes travaillant sur le territoire de GPSO, afin que « le vivre ensemble » existe autant pour les valides que pour les personnes en situation de handicap, temporaire ou malheureusement pérenne.

En parallèle d'une communication écrite dite classique, au travers de dépliants, d'articles ... je crois réellement en la communication d'animation par la tenue de stands lors de forums, l'organisation d'une journée pour sensibiliser le public au problème du handicap (créer des parcours en fauteuils roulants, ou les yeux bandés...), ou la création de spots vidéo pour les sites internet de GPSO et de ses 7 villes, qui pourraient peut-être même être projetés dans les salles de cinéma de notre territoire.

Les citoyens doivent comprendre et percevoir les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes à mobilité réduite, qui sont continuellement gênées dans leurs déplacements : un trottoir encombré, un véhicule mal garé, des déjections canines... autant d'entraves qui transforment les chemine-ments en véritables parcours du combattant ! Ceci n'est pas admissible. L'espace public appartient à tous, contribuons à ce que chacun y trouve sa place.

